



Le 30 janvier 2004

## Communiqué de presse

### Faune en fleur

Depuis plusieurs années agriculteurs et chasseurs ont développé en commun des jachères « environnement faune sauvage ». Ces espaces spécialement aménagés et cultivés permettent la préservation de la faune : alimentation des animaux adultes et des jeunes, couverts protecteurs contre les prédateurs et les intempéries, sites de reproduction et de quiétude. Pour favoriser également la qualité des paysages certains départements ont ajouté des fleurs à ces cultures spécialisées favorisant aussi le retour des insectes, des abeilles et des papillons. Cette action a conquis le public qui a aussi mieux compris l'intérêt des aménagements réalisés par les chasseurs et les agriculteurs.

#### **Faune en fleur est né de ces initiatives**

Présentée pour la première fois à l'occasion du Salon de l'agriculture, « Faune en fleur » a pour objectif de faire découvrir l'importance des jachères « environnement faune sauvage » et l'intérêt des jachères fleuries. Chaque visiteur du stand de la Fédération nationale des chasseurs - **Hall 7.2 - STAND N° 17 ALLEE L** - se verra remettre un sachet de graines de jachères fleuries qu'il pourra semer à son gré. Composé d'un mélange spécialement adapté à la faune sauvage et au petit gibier (perdrix, lièvre...) ce geste lui permettra de s'associer à une action de reconquête de la biodiversité et de prolonger les initiatives des agriculteurs et des chasseurs en faveur de la nature.

L'agriculture comme la chasse ont un rôle essentiel mais souvent méconnu dans l'aménagement et l'entretien des territoires. Faune en fleur est l'occasion de mieux comprendre la réalité de cette mission.

*Les jachères environnement faune sauvage ont été mises en place en 1993. Elles couvraient 17 800 hectares en 1998, elles représentent aujourd'hui plus de 40 000 hectares. Sur ces espaces la faune dispose de quiétude, d'abri et de nourriture. En compensation les chasseurs versent aux agriculteurs une subvention qui représente 1 562 000 euros soit plus de 10 millions de francs. 66 départements sont concernés par la jachère « environnement faune sauvage ».*

Contact presse : **Christine Mignon - 01 43 27 85 76 -**  
[cmignon@chasseurdefrance.com](mailto:cmignon@chasseurdefrance.com)